POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Transparence électorale: la Cour constitutionnelle désormais au fait des propositions de l'opposition

Libreville/Gabon

ES membres de la Cour constitutionnelle ont reçu hier, au siège de ladite institution, une délégation des responsables des formations politiques de l'opposition. Laquelle délégation était conduite par Me Louis-Gaston Mayila de la Plateforme des partis politiques et groupement des partis politiques de l'opposition (PG41), Guy Nzouba Ndama des "Les Démocrates" (LD) et Paulette Missambo de l'Union nationale (UN).

Cette rencontre était l'occasion pour ces acteurs politiques de partager le fruit de leur réflexion sur l'amélioration du système électoral gabonais. Réflexion dont les conclusions sont consignées dans un "Mémorandum pour la transparence électorale". Un document contenant des propositions concrètes qui, selon cette frange de l'opposition, sont susceptibles de permettre des élections apaisées, crédibles et transparentes au Gabon. Toute chose qui sortirait notre pays du cycle des contestations des résultats électoraux...

Dans cette perspective, l'opposition propose entre autres: "le transfert de toutes les compétences en matière électorale au Centre gabonais des Élections (CGE), l'implication de tous les partis politiques à toutes les phases du processus électoral, la nécessité d'exclure les magistrats en activité au poste de président du CGE et de ses démembrements et le renouvellement des membres du CGE dont le mandat a échu depuis, la désignation des présidents du CGE et de ses démembrements en fonction de la représentativité des partis, l'adoption du bulletin de vote unique au format A3, la transmission de la liste électorale à tous les partis politiques et sa publication sur le site Web du CGE, etc.". À cela il faudra ajouter: "la révision de la loi sur les réunions publiques jugée liberticide, la facilitation de

l'obtention de la carte d'identité nationale, le retour aux dispositions du décret N° 000398/PR/ MISPD du 10 mai 2002 sur les modalités de convoyage, d'affichage et de consultation des procès-verbaux des opérations électorales..."

Soulignant que leur démarche s'inscrit dans un esprit républicain, les hôtes des juges constitutionnels ont dit répondre à l'appel de la Cour constitutionnelle. Appel lancé par son président, Marie-Madeleine Mborantsuo, lors de la dernière rentrée solennelle. On se souvient de ce que, à cette occasion, elle avait interpellé les acteurs concernés par le processus électoral à réfléchir déjà à l'amélioration du système électoral... C'est sans doute fort de cela que Mme le président de la Cour constitutionnelle qui s'est encore voulue hier



Une phase de l'échange entre les juges constitutionnels et les membres de l'opposition.

pédagogue (lire ci-dessous), a apprécié la démarche de ses hôtes. Pour leur part, ces derniers ont vivement salué l'ac-

cueil à eux réservé à la Cour constitutionnelle.

Aux yeux de nombre d'observateurs, cette rencontre sera sans doute suivie par d'autres, dans la perspective des élections générales (locales, législatives et présidentielle) de 2023.

ne démarche constructive

J.KOMBILE MOUSSAVOU Libreville/Gabon

un peu plus d'un an de la tenue dans notre pays des élections présidentielle, législatives et locales, la rencontre d'hier, au siège de la Cour constitutionnelle, entre les juges constitutionnels rassemblés autour de Marie-Madeleine Mborantsuo, présidente de cette haute juridiction, et une délégation de représentants des partis politiques de l'opposition, revêt une dimension symbolique particulière. D'autant que celle-ci, aux dires des uns et des autres, s'est déroulée dans un esprit constructif sous-tendu par la volonté d'améliorer le processus électoral dans notre pays.

À cet égard, les juges constitutionnels, s'inscrivant dans leur mission de consolidation de l'État de droit, tel que le leur confèrent les dispositions de la loi organique de la haute juridiction, ont exprimé leur volonté de transformer "les propositions émises par l'opposition en suggestions afin de les transmettre aux institutions habilitées". Car, aussi importants et incontournables



Phase de l'échange entre la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, et les représentants des partis politiques de l'opposition.

que sont le rôle et les missions de la Cour constitutionnelle dans le paysage institutionnel national, elle ne dispose pas pour autant de l'initiative de la loi. Une prérogative dévolue exclusivement, au regard des dispositions de la Constitution, au gouvernement et au Parlement.

C'est dire que la volonté exprimée par les juges constitutionnels dénote également, quelque part, leur ambition d'en finir avec un certain nombre d'amalgames et autres confusions en tout genre entourant jusque-là, l'organisation, le déroulement des élections et la proclamation des résultats dans notre pays. Ce qui, malheureusement, a souvent engendré des situations déplorables.

Bref, pour ainsi dire, la Cour constitutionnelle entend accompagner, autant que possible, les politiques et tous les acteurs intervenant, à quelque niveau que ce soit, dans le processus électoral dans notre pays. De manière que chacun d'eux, le moment venu, soit placé devant ses responsabilités.

Dans cette optique, en droite ligne des recommandations qu'elle avait déjà formulées lors de la dernière audience solennelle de rentrée de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, a rappelé aux leaders de l'opposition "la nécessité de choisir rigoureusement leurs représentants dans les bureaux de votes et dans les autres structures impliquées dans l'organisation des élections".